



PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal
du mercredi 3 décembre 2025

N°43/2021-2026

Présidence de **Mme Aliénor VAUTHEY**

Le Conseil communal siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du Cube à Morges.

100 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.

68 sont présents au moment de l'appel.

32 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers excusé·e·s : BRUHWILER Lucas, CLAVADETSCHER Alma, DA ROCHA Patricia, DUC Maxime, FEHLMANN Sacha, FRANCESCATO Michael, GANNA Alexandre, GASKELL Veronica, GUEYDAN Philippe, GUEX Marc-Emmanuel, HASANI Argjend, KUBLER Dominique, MENOUX Arthur, MOJON Mélanie, MORISETTI Jean-Pierre, REYNOLDS Michel, RICHARDS Kevin, ROCHAT Martine, ROMANENS Logan, TIECHE Marc-Alain, TROGER Axel, VELINI Maria Grazia, WYSS Rita.

Sont arrivé·e·s après l'appel : DE TITTA Alexandre, DEWI FREITAG Jacinta, EGGENBERGER Frédéric, LANGONE Clémence, SAARBACH William, SCHOPFER Jonathan, TONDA Pierre, TROGER Alain, WIDMER Cédric.

DOCUMENTS EN MAINS DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

- Ordre du jour ;
- Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025 ;
- Préavis municipal N° 33/12.25 – Constitution du droit distinct et permanent de superficie grevant les parcelles N° 294 et 295, à l'avenue des Pâquis 5, en faveur de la coopérative Cité-Derrière, pour la création de 30 logements, dont 20 logements à loyer abordables (LLA)
- Préavis municipal N° 34/12.25 – Demande d'un crédit de construction de CHF 24'900'000.00 TTC pour le Collège de la Gracieuse : rénovation de l'école primaire et salle de gymnastique existantes, agrandissement de l'école enfantine et création d'une nouvelle salle de gymnastique, subventions non déduites
- Rapport N° 26/12.25 de la Commission des Finances sur le budget pour l'année 2026 et rapports des sous-commissions
- Rapport N° 22/12.25 de la commission en charge de l'étude de la modification des statuts et annexes de l'Association de communes Police Région Morges
- Rapport N° 23/12.25 de la commission en charge de l'étude de la demande de crédit de CHF 805'000.00 TTC pour le remplacement du camion-grue de l'Office de la propreté urbaine par un modèle entièrement électrique
- Détermination écrite de la Municipalité sur la motion POP « Ils ont essayé de nous enterrer, ils ne savaient pas que nous étions des graines »

Mme la Présidente Aliénor VAUTHEY annonce un point 11 nouveau transmis par la Municipalité : « Réponse écrite au sujet des incidents survenus dans le quartier de la Gare ».

Au point 12 nouveau « Initiatives des membres du Conseil communal », un postulat a été déposé et sera développé :

- Postulat Marc Lambrigger « Batteries inertielles : pour un stockage local durable de l'énergie produite sur le territoire et le soutien à la diminution de l'empreinte carbone ».

La parole n'est pas demandée et l'ordre du jour tel que modifié est accepté à la majorité évidente moins une abstention.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 novembre 2025

Le procès-verbal est approuvé sans remarque, à l'unanimité.

2. Communications du Bureau

Mme la Présidente Aliénor VAUTHEY annonce six communications :

- **1^{ère} communication** : Ce dimanche 30 novembre, des élèves du Gymnase de Morges sont venus s'essayer, après le dépouillement officiel, au dépouillement des votations fictives organisées dans leur établissement avec des bulletins fournis par le Canton. Plus de 500 élèves se sont ainsi prononcé·e·s sur les objets « Initiative service citoyen » et « Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici », ainsi que sur l'introduction d'une journée végétarienne sur le site de Marcellin. Les participant·e·s au dépouillement se sont montré·e·s très enthousiastes à découvrir ce processus, ce dont le Bureau se réjouit.
- **2^{ème} communication** : Le premier tour des élections communales, ainsi que les votations fédérales et l'élection complémentaire au Conseil d'État auront lieu le dimanche 8 mars. Pour mener à bien le dépouillement des différents scrutins, le Bureau électoral fait appel aux groupes politiques du Conseil. Chaque groupe est prié de fournir autant de participant·e·s pour dépouiller qu'il compte de conseillers et de conseillères siégeant au Conseil. Je remercie ainsi les cheffes et chefs de groupe d'établir la liste de leurs participant·e·s et de la transmettre au Bureau d'ici à la prochaine séance du 4 février 2026.
- **3^{ème} communication** : Les conseillers et conseillères qui rencontrent des problèmes à recevoir des mails via leur adresse officielle @morges.ch peuvent s'annoncer auprès de la secrétaire pour qu'une solution soit trouvée. Par ailleurs, je remercie Monsieur Philippe Broccard pour la présentation sur la sécurité informatique qui vous a été transmise dans le mail de convocation à la séance d'aujourd'hui.
- **4^{ème} communication** : Les inscriptions au souper du Conseil vous parviendront à la mi-décembre.
- **5^{ème} communication** : Le Bureau tient à adresser toutes ses félicitations à son scrutateur suppléant, Monsieur le conseiller Jonathan Schopfer, pour la naissance d'Enzo, venu au monde le 14 novembre dernier.
- **6^{ème} communication** : Comme de coutume, vous êtes toutes et tous cordialement invité·e·s à partager un verre de l'amitié ainsi que les traditionnelles salées au fromage à l'issue de cette séance.

3. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce trois communications et excuse l'absence de Mme Laetitia MORANDI pour raison de congé maternité, qui est félicitée pour la naissance de son fils Noah né le 22 novembre dernier.

- **Déploiement des panneaux d'informations dynamiques relatives aux parkings de Morges**

Mme la Syndique Mélanie WYSS lit la communication suivante :

« Une amélioration significative de la signalisation des parkings principaux de Morges est en cours de déploiement suite à la décision du Conseil communal en décembre 2023.

La première étape a été réalisée cette année avec la pose de caméras de détection des places libres permettant d'analyser l'occupation des 484 places du parc des Sports.

La deuxième étape sera réalisée ces prochaines semaines avec la pose de trois panneaux d'informations dynamiques aux entrées de ville, au Nord sur l'Avenue de Marcelin, à l'Ouest sur l'Avenue I. Paderewski et à l'Est sur l'Avenue des Pâquis. Ces panneaux indiqueront l'occupation des principaux parkings morgiens afin de guider les automobilistes le plus rapidement possible vers une place libre. En parallèle, il sera possible de consulter le site internet de la Ville de Morges afin d'avoir ces mêmes informations d'occupation des parkings en temps réel et d'anticiper son arrivée à Morges en voiture.

Dans une troisième étape, début 2026, la Ville de Morges procédera au remplacement des panneaux directionnels aux carrefours de la Ville afin d'améliorer la lisibilité des destinations morgiennes, conformément aux règles et normes en vigueur. Les panneaux directionnels indiquant les parkings incluront également un affichage dynamique des places de parc libres. »

- **Accueil de bénéficiaires de l'EVAM dans 15 studios situés à Rue de Savoie 8/Grand Rue 7**

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO lit la communication suivante :

« Depuis le jeudi 27 novembre 2025, plusieurs bénéficiaires de l'Établissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM), mandaté par l'État de Vaud pour assister et accompagner les personnes venues demander la protection en Suisse, sont hébergés dans quinze studios situés à la Rue de Savoie 8/Grand-Rue 7 (à l'ancien Hôtel de Savoie).

Il s'agit principalement de personnes seules, ainsi que de couples pour les studios de plus grande taille. Ces personnes ont déjà séjourné plusieurs mois dans des foyers collectifs, comme celui du site de Marcelin et proviennent de toutes les régions du canton de Vaud. L'attribution à ces logements répond à des critères précis définis par l'EVAM tels que le degré d'autonomie des personnes, l'exercice d'une activité professionnelle ou encore le suivi d'une formation.

Les personnes bénéficieront d'un accompagnement social et administratif assuré par les équipes de l'EVAM à Lausanne, ainsi qu'un accompagnement de proximité destiné à favoriser leur intégration. Ce suivi se fera en lien avec l'Office de la cohésion sociale, qui veillera à les orienter vers les différentes activités et prestations proposées par la Ville et à leur transmettre les informations essentielles pour leur installation à Morges. Des collaborations sont d'ores et déjà envisagées autour d'événements tels que la Grande Table. Une lettre d'information a par

ailleurs été adressée aux locataires voisins et l'accompagnement de proximité prévu par l'EVAM veillera à soutenir un bon accueil dans le quartier.

À ce jour, l'ensemble des studios n'est pas encore attribué, mais l'arrivée des résident·e·s restant·e·s est prévue dans les prochaines semaines. »

- **Plan Grand Froid régional 2025-2026**

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO lit la communication suivante :

« Le plan grand froid est un dispositif d'urgence mis en place par une commune pour répondre à des conditions météorologiques particulièrement sévères, caractérisées par une baisse drastique des températures. Ce dispositif vise à protéger les personnes en situation de précarité, notamment celles sans-abri, afin qu'elles évitent de passer la nuit dehors dans des conditions dangereuses pour leur santé et leur sécurité.

Comme annoncé l'année passée dans le cadre de la réponse au postulat du groupe PSIG « Pour un plan grand froid coordonné et cohérent »¹, la Ville de Morges a été intégré au dispositif cantonal.

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a fixé les critères de déclenchement ainsi que leurs modalités.

Le plan grand froid est ainsi déclenché lorsque les températures en journée sont inférieures ou égales à 0°C et que les températures nocturnes descendent entre -5°C et -10°C sur une période d'au moins trois jours. La Ville de Lausanne assure une veille météorologique quotidienne de novembre à mars, basée sur les prévisions de Météo Suisse. Elle informe également les autres communes du déclenchement du plan grand froid ainsi que de la durée initiale prévue, afin d'encourager une activation coordonnée, dans la mesure où la majorité des places en hébergement d'urgence se trouvent à Lausanne.

La Municipalité a décidé de suivre les directives de la Direction générale de la cohésion sociale, en orientant les personnes dans le besoin vers les dispositifs conventionnés par le Canton à Lausanne, Vevey ou Yverdon-les-Bains. À ce jour, 289 lits sont répartis dans les centres d'hébergement d'urgence de Lausanne et de ses environs.

Le Plan Grand Froid a été activé une première fois du vendredi 21 novembre au dimanche 23 novembre 2025. Durant cette période, aucune demande n'a été enregistrée à Morges.

Le Service de la cohésion sociale, logement et sécurité restera attentif aux variations de températures d'ici la fin de l'hiver et orientera les personnes en situation de précarité, notamment celles sans-abri, afin qu'elles évitent de passer la nuit dehors dans des conditions dangereuses pour leur santé et leur sécurité. »

Mme la Présidente Aliénor VAUTHEY ouvre la discussion sur les communications du Bureau et de la Municipalité.

Mme Camille ROBERT réagit à la communication concernant le Plan Grand Froid. Depuis 2023, elle intervient régulièrement auprès du Conseil communal concernant les questions de sans-abrisme. Elle se rappelle qu'en janvier 2024, la Ville de Morges avait mis sur pied un plan grand froid en quelques heures, suite aux appels de quatre personnes en une matinée. Une

solution avait été trouvée à l'abri PC de la Commune de Saint-Prex qui a accueilli 7 personnes pour un total de 29 nuitées.

Suite au dépôt de son postulat la Municipalité avait répondu que la Ville allait rejoindre le dispositif cantonal et aussi donné des informations intéressantes concernant le profil des demandeurs.

Dans son postulat déposé au mois d'avril 2024, elle mentionnait un rapport mandaté par le canton de Vaud, publié par la Haute école sociale de Fribourg, qui dit qu'actuellement l'offre en hébergements d'urgence est insuffisante dans le canton de Vaud et ne répond pas à la demande. C'est pour cela qu'à chaque fois, elle revient devant le Conseil pour demander que la Ville de Morges participe à l'effort commun pour permettre aux personnes en situation de détresse extrême de pouvoir passer la nuit avec un toit sur la tête et dans un lit.

Ce soir, elle entend que la Ville de Morges va rejoindre le Plan Grand Froid lausannois, ce qui veut dire que l'on demande à des personnes de se rendre à Lausanne, sachant que chaque soir environ 50 personnes s'y font refuser un lit. Cela revient à renvoyer le problème plus loin sans répondre à la demande et elle trouve cela cocasse d'apprendre cela en même temps que la communication relative à l'attribution des 15 logements à la Grand-Rue pour l'EVAM. Cette nouvelle la réjouit évidemment et souligne le fait que lorsque l'on veut trouver des logements pour héberger des gens à Morges, c'est possible. L'EVAM a pu le faire. La Ville de Morges ne le fait pas.

4. Communications des associations intercommunales

La parole n'est pas demandée.

5. Nomination de la Commission de gestion 2025

La première séance de commission aura lieu le jeudi 15 janvier 2026 à 18h30 à la salle des Pas perdus de l'Hôtel-de-Ville et la présidence revient au groupe UDC.

Les commissaires sont :

PSIG : Ruth WALTER ETTER, Sandra IMHOF ZRIOUI, Martine ROCHAT, Véronique DESSAUX-HADORN et Sylvie TRUDU comme suppléante.

UDC (présidence) : Marc LAMBRIGGER et Patricia DA ROCHA comme suppléante.

EMVL : Mélanie MOJON, Clément BOURGEOIS et Jordi VILLAVERDE comme suppléant.

VER : Matthias HIRZEL, Kevin RICHARDS, Yvan CHRISTINET et Aude JARDIN comme suppléante.

PLR : Loïc DOEBLIN, Gaël CORONEL, Dominique KUBLER, Raphaël BOILLAT, Emilie BOVET et Béatrice GENOUD comme suppléante.

6. Préavis de la Municipalité

N° 33/12.25 Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant les parcelles N° 294 et 295, à l'avenue des Pâquis 5, en faveur de la coopérative Cité-Derrière, pour la création de 30 logements, dont 20 logements à loyer abordables (LLA) - 1^{ère} séance de commission mercredi 17 décembre 2025 à 18h30, salle des commissions, Hôtel-de-Ville. Présidence PSIG.

Les commissaires sont :

- Raphaël BOILLAT
- Pascal DE BENOIT
- Marc LAMBRIGGER
- Catherine HODEL
- Olivier KALUZNY
- Sandra IMHOF ZRIOUI
- Sarah ETTER

N° 34/12.25 Demande d'un crédit de construction de CHF 24'900'000.00 TTC pour le Collège de la Gracieuse, rénovation de l'école primaire et salle de gymnastique existantes, agrandissement de l'école enfantine et création d'une nouvelle salle de gymnastique, subventions non déduites – 1^{ère} séance de commission : lundi 15 décembre 2025 à 18h30, salle des Pas Perdus, Hôtel-de-Ville. Présidence PLR.

Les commissaires sont :

- Loïc DOEBLIN
- Patrick ZURN
- Patricia DA ROCHA
- Pascal MARTIN
- Matthias BLUME
- Céline ELSIG
- Bastien MONNEY

7. Rapports de commissions

N ° 26/12/25 Budget pour l'année 2026

M. Pascal GEMPERLI président-rapporteur de la commission des finances en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

M. Vincent DUC s'exprime en ces termes :

« Je ne vais pas reprendre les éléments déjà présentés dans le rapport, mais en ma qualité de membre de la COFIN, je tiens à souligner qu'il est effectivement temps de tirer la sonnette d'alarme.

Depuis le début de la législature, les déficits des budgets qui nous sont présentés ne font qu'augmenter. Le déficit du budget 2026 représente près de 10% des revenus épurés.

La municipalité nous rassure chaque année, qu'il ne s'agit que d'un budget et que les comptes seront bien meilleurs. Dès lors pourquoi ne pas nous présenter un budget sans excès de pessimisme plutôt que de demander au conseil une forme de blanc-seing.

Cette manière de procéder et les réponses vagues de la municipalité sur sa planification financière à long terme sont très inquiétantes. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il n'y a pas de pilote dans l'avions, mais la municipalité nous donne l'impression de naviguer à vue.

Jusqu'ici, des revenus fiscaux exceptionnels ont masqué la réalité. Mais au vu des résultats récents et de la conjoncture actuelle, cette chance touche à sa fin. Ces déficits budgétaires deviendront bientôt réalité. Entre la hausse des coûts des transports publics, la création de 200 nouvelles places d'accueil d'ici 2030 et la nouvelle STEP construite par l'ERM, notre capacité à nous autofinancer va totalement s'effondrer.

Soyons concrets : ces quatre dernières années, la commune a dégagé en moyenne 10 millions par an pour ses investissements, alors que les budgets votés par le conseil ne prévoyaient qu'à peine 1 million de marge d'autofinancement. Le calcul est vite fait : si ces prévisions budgétaires s'étaient réalisées, notre dette ne serait pas de 93 millions aujourd'hui, mais de 130 millions.

Faute de marge d'autofinancement, la commune serait dans l'incapacité de rembourser ses dettes et devrait systématiquement l'augmenter pour financer tout investissement futur.

En 2024, la marge d'autofinancement a été la plus basse depuis 2015, il est urgent de corriger le tir. La Municipalité doit revoir sa copie et nous présenter une planification financière réaliste pour garantir nos investissements futurs.

Pour conclure et pour faire plaisir à mon chef de groupe qui me trouve trop dur avec notre municipalité, je vais paraphraser son homologue du Grand conseil, Nicolas Suter, qui expliquait hier que le budget est une autorisation de dépense qui se base sur des politiques publiques. Pour infléchir un budget dans un sens ou dans l'autre il faut s'engager toute l'année dans un travail de fond sur les dossiers qui sont soumis à notre conseil.

Chers collègues, je vous invite donc à soutenir tout au long de l'année notre municipalité dans ses efforts de redressements des finances communales et l'inviter aussi souvent que possible à se concentrer sur l'indispensable et l'urgent. »

M. Nicolas HEREDIA s'exprime en ces termes :

« Nous saluons le maintien global des prestations et la poursuite des investissements, en cette période d'incertitude économique et social, il est primordial qu'une collectivité publique telle que la Ville de Morges ne cède pas au marasme ambiant et adopte une posture différente des autres échelons de notre état fédéral.

Toutefois, les chiffres sont sans appel. Avec un déficit de plus de 12 millions, c'est le pire budget jamais présenté par un exécutif morgien.

Plutôt cocasse lorsque l'on se rappelle que l'alliance de droite a fait campagne pour une meilleure maîtrise des finances communales...

Et ceci sans compter les conséquences des tarissements des budgets fédéral et cantonal. Le budget vaudois présenté par le Conseil d'État a en effet des impacts réels sur notre Commune.

Entre une perte de recette d'un million de CHF due à la nouvelle répartition de l'impôt sur les gains immobiliers ou la réduction de la subvention cantonale pour l'accueil de jour qui pourrait déboucher sur une augmentation de la subvention communale ou des tarifs pour les parents... Ce ne sont que des exemples parmi d'autres. Alors oui, le budget doit encore être adopté par le Grand Conseil mais, au regard de sa composition, il y aura de toute manière des conséquences pour notre commune.

Par conséquent, et à l'instar de ce que le groupe PSIG répète depuis plusieurs années maintenant, il est plus que nécessaire qu'une réflexion globale soit entreprise sur la pérennité financière de notre commune. Avec des investissements conséquents mais inévitables, des prestations qui ne peuvent pas décroître au regard des nombreux défis auxquels notre Ville doit faire face (dérèglement climatique, inégalités sociales, crise du pouvoir d'achat), et une marge d'autofinancement qui tend vers l'anorexie, pas besoin d'être Keynes pour comprendre que l'avenir et la résilience de notre capacité financière sont à ce stade incertains.

Le groupe PSIG enjoint la future Municipalité à prendre ses responsabilités pour éviter que des contributions de crise soient ponctionnées sur ses collaboratrices et collaborateurs ou encore qu'un sabrage des subventions et des prestations soit effectué. »

Mme Annabelle AMSLER s'exprime en ces termes :

« À titre personnel, je voterai pour le budget 2026.

Oui, il est dramatique d'avoir un dépassement de charges de plus de 12 millions, même si les comptes seront sans doute moins mauvais qu'annoncé, comme chaque année, du moins il faut l'espérer !

Cependant, de mon point de vue, ce n'est pas ce soir la bonne séance pour s'en offusquer.

Comme cela ressort du rapport de la Commission des finances, et comme mes préopinants l'ont déjà souligné, on ne peut pas régler le problème du budget gravement déficitaire avec le vote de ce soir, à moins de diminuer les prestations offertes par la Ville à ses employé.e.s et à ses habitant.e.s, ce que personne, je pense, ne souhaite.

Il faut au contraire s'intéresser à ces questions de budget tout au long de l'année lors du vote des préavis et penser à l'état de nos finances lorsqu'on nous demande, par exemple, de rénover un chalet d'alpage ou, autre exemple pris complètement au hasard, de refaire une patinoire avec des dimensions américaines, car même lorsqu'il s'agit d'investissements, les montants se retrouvent dans les comptes sous forme d'amortissements ou de frais financiers. Ainsi, on le voit, la patinoire pèse dans le budget dès 2026 et pour de nombreuses années à venir !

En conclusion, comme il est d'usage à la fin de l'année, je vous propose, chers.es Collègues, de prendre de bonnes résolutions pour l'année à venir - et pas seulement jusqu'aux élections - et de faire attention pendant toute l'année aux investissements de la Ville qui ne sont pas essentiels pour ses habitant.e.s. »

M. Loïc DOEBELIN a apprécié l'effort de collaborer dans une démarche transpartisane au sein de la commission des finances et il souhaite rappeler à l'assemblée ce soir, que pour ce faire, d'avantage de pragmatisme est nécessaire. Accepter de regarder là où des postes pourraient être gelés, non remplacés par le progrès technologique et l'efficacité de manière générale. Accepter aussi que certaines prestations soient désormais une demande générale

de la société, à l'image de l'accueil parascolaire mais aussi faire comprendre que ce dernier a un coût important auprès de la population. On peut parler de hausse de participation individuelle des familles ou d'une hausse du taux d'imposition, il faut être clair.

Les rénovations et investissements doivent être maîtrisés sans sacrifier la qualité, mais en réduisant peut-être quelquefois l'envergure de ces projets. Regardons d'abord où nous pouvons réduire nos coûts de fonctionnement, adapter nos calendriers d'investissement et prestations avant d'envisager toute hausse d'imposition – solution de facilité prônée par certaines personnes sur ces bancs, mais ne faisant pas preuve d'une grande réflexion, c'est une décision qui est lourde de conséquences.

Par ailleurs, il reprend une réflexion qu'il a pu lire il y a quelques jours sur l'imposition de manière générale : l'état n'a pas d'autre source d'argent que celui gagné par les contribuables eux-mêmes. Si l'État souhaite dépenser plus, il ne peut le faire qu'en taxant d'avantage et il ne sert à rien de penser que quelqu'un d'autre paiera. Ce quelqu'un d'autre c'est vous, c'est nous, il n'y a pas d'argent public mais uniquement l'argent des contribuables.

Mme la Syndique Mélanie WYSS remercie la commission des finances pour son travail. A la question qui a été soulevée concernant l'état des finances communales, elle répond qu'évidemment la Municipalité aurait préféré présenter un meilleur budget mais cela a été dit, derrière des prestations il y a des coûts et les défis sont nombreux en des temps difficiles avec des coupes budgétaires drastiques au niveau cantonal et fédéral.

La Municipalité suit avec attention l'évolution financière de la Commune et elle priorise. Sur ce budget, il y a 15.7 millions qui ont déjà été votés par le Conseil communal et les autres investissements seront débattus puis votés, néanmoins la Municipalité estime qu'ils correspondent à des besoins indispensables.

Concernant la situation financière globale de la Ville de Morges, elle souligne que sur ces quatre dernières années les montants d'investissement ont été 2.5 fois supérieurs à celui des dix dernières années. La marge d'autofinancement est bien meilleure avec une baisse des excédents de charge de 2.6 fois et une amélioration de la marge d'autofinancement de 41%.

Ce budget est responsable et prudent, notamment sur les prévisions de recettes fiscales des personnes morales qui sont transparentes. La Municipalité estime que ce budget est acceptable, sinon elle ne le présenterait pas ce soir et remercie d'ores et déjà le Conseil pour son soutien.

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(70 OUI et 20 abstentions)

1. d'adopter le budget ordinaire de la Commune pour 2026 présentant un excédent de charges de CHF 12'401'200.-;
2. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

**N° 22/12.25 Modifications des statuts et annexes de l'Association de communes
Police Région Morges (PRM)**

M. Alain TROGER président-rapporteur de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission en charge de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

et décide :

(67 OUI, 1 NON, 3 absentions)

1. d'accepter la modification des statuts et annexes de l'Association de communes Police Région Morges telle que proposée ;
2. d'accepter l'entrée en vigueur des nouveaux statuts et annexes de l'Association de communes Police Région Morges dès leur validation par tous les Conseils communaux/généraux des communes membres et par le Conseil d'État.

- **N° 23/12.25 Demande d'un crédit de CHF 805'000.00 TTC pour le remplacement du camion-grue de l'Office de la propreté urbaine par un modèle entièrement électrique**

M. Lucien REY président-rapporteur de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission en charge de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte :

1. de l'amortissement du montant de CHF 80'500.00 sur une période de 10 ans, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

et décide :

(63 OUI 2 NON 6 abstentions)

2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 805'000.00 pour le remplacement du camion-grue de l'Office de la propreté urbaine, par un modèle entièrement électrique

3. de financer cette dépense par la trésorerie courante.

8. Motion POP « Ils ont essayé de nous enterrer, ils ne savaient pas que nous étions des graines » - Détermination écrite de la Municipalité et du Conseil communal

Mme la Présidente Aliénor VAUTHEY constate que la Municipalité s'oppose à la prise en considération de la motion sur sa forme. En effet, l'art. 66 de notre règlement liste exhaustivement les compétences du Conseil communal sur lesquelles peut porter une motion. Le jumelage ne fait pas partie et relève donc d'une compétence municipale. En l'état, il s'agit donc d'un postulat et non d'une motion.

Elle précise également que la Municipalité rappelle dans sa réponse écrite que la doctrine stipule « qu'une motion qui demande une étude sur un domaine de compétence municipale peut être traitée comme un postulat par la Municipalité, qui y répondra par un rapport. » Si votre conseil décide de prendre cette motion en considération, elle pourrait donc être traitée comme un postulat.

Avant d'ouvrir la discussion sur la prise en considération de cet objet elle passe la parole à son auteur.

M. Jean-Bernard THULER s'exprime en ces termes :

« Je veux réagir sur la détermination écrite de la Municipalité en réponse à la motion POP déposée le 18 juin 2025 « Ils ont essayé de nous enterrer, ils ne savaient pas que nous étions des graines » qui demande à la Municipalité de présenter une étude sur un jumelage possible entre la ville de Morges et une commune implantée dans la bande de Gaza.

Je souhaite donc réagir sur la forme, sur le fond et sur ma proposition.

La forme

Selon le point de vue de la Municipalité, le texte proposé n'est pas une motion mais un postulat au sens de l'article 66 de notre Règlement. Toutefois, à la lecture dudit article, page 17, il est écrit que chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative :

- a) *En déposant un postulat, c'est-à-dire en invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport.*
- b) *En déposant une motion, c'est à dire en chargeant la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de la compétence du Conseil Communal.*

- c) *En proposant lui-même un projet de règlement ou un projet de décision de la compétence du Conseil Communal.*

Ensuite les articles 67 et 68 définissent la marche à suivre pour la prise en considération de l'un ou l'autre de ces éléments.

Or, dans sa détermination, la Municipalité estime que ma proposition ne relève pas d'une motion mais d'un postulat au sens de l'article 66 de notre règlement car le choix d'un jumelage n'entrerait pas dans les compétences du Conseil Communal. Cependant, la Municipalité, outre le fait de citer David Equey, ne donne aucune explication claire justifiant la non prise en considération de ce texte en tant que motion. De plus, elle n'explique pas en quoi le postulat serait dès lors plus favorablement recevable.

Je rappelle que la motion du POP demande à la Municipalité de présenter une étude sur un jumelage possible entre la ville de Morges et une commune de la bande de Gaza. Ce sont exactement, mots pour mots, les termes de l'article 66, lettre b (*charger la Municipalité de présenter une étude, sur un sujet*), le sujet étant le jumelage avec une commune située en territoire palestinien.

Ce n'est donc pas la forme qui est disqualifiée par la Municipalité mais bien le fond.

Alors parlons du fond...

Vous l'avez bien compris la motion demande à notre Ville la possibilité de soutenir, par un financement la réalisation d'un ouvrage ou d'une structure d'utilité publique afin de répondre aux besoins d'une communauté jumelle, gravement fragilisée. Il s'agirait de créer une sororité, un échange, une solidarité comme cela s'est fait dans le passé, avec la Roumanie, par exemple.

On le sait toutes et tous et l'actualité nous le rappelle régulièrement, cette région du monde est actuellement sous les affres de la folie des hommes. Par notre action communale, il s'agirait donc de démontrer notre solidarité à ce peuple en souffrance sans que nous restions les bras croisés, spectateurs et spectatrices de ce massacre.

Pour en revenir aux considérations de la Municipalité à ce propos, un postulat lui laisserait une marge de manœuvre conséquente, tant dans sa temporalité que dans son contenu pour agir et c'est à cela que je m'oppose.

Conclusion

Vous l'aurez compris – et je m'autorise à penser que cela n'est pas du seul apanage du POP – que je maintiens ma position quant au statut de ce texte « *Ils ont essayé de nous enterrer mais ils ne savaient pas que nous étions des graines* », en motion.

Outre le mérite de nous mobiliser, ce positionnement nous permettra également de mettre nos forces et nos réflexions en commun – avec les moyens dont nous disposons – pour apporter une pierre humaniste et solidaire à une société injustement agressée.

Pour illustrer ce quotidien que nous ignorons je vous propose un extrait d'un texte d'Anne Sylvestre : *mon petit quel est ce monde – ou des sirènes répondent – aux premiers cris d'un enfant – étonné d'être vivant – déjà sur ta peau si tendre – je vois se poser les cendres – qui demain nous couvriront – qui sait même ou nous serons – si à la mort je t'arrache – il faudra que tu le saches – qu'on se soucie peu de nous – et que les hommes sont fous. »*

Mme la Syndique Mélanie WYSS répond que la Municipalité s'oppose sur la forme à la motion car la lettre c s'applique lorsque le sujet est de la compétence du Conseil communal et manifestement la réalisation d'un jumelage n'est pas de la compétence du Conseil communal.

Cela étant, sur le fond, la Municipalité l'a écrit, pour que cela soit clair et limpide mais malheureusement il semble que ce n'était pas le cas. Sur le fond, la Municipalité ne s'oppose pas à traiter de la question déposée par M. Thüler puisqu'elle a d'ores et déjà dit qu'elle ne s'opposerait pas à la prise en considération d'un postulat. Vote sur la recevabilité de la motion

32 OUI, 32 NON et 7 abstentions. Au vu de l'égalité du vote, Mme la Présidente Aliénor Vauthey tranche et accepte la recevabilité.

Vote sur la prise en considération

36 OUI, 31 NON 3 abstentions. La motion est prise en considération.

9. Postulat du groupe PSIG « Pour une vraie connectivité entre le centre-ville et le quartier de la Gare » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat.

M. Alain TROGER tient à intervenir pour rappeler l'histoire de ce passage sous-voie des Charpentiers qui à l'époque avait été construit suite à des accidents mortels lors de la traversée de la route. Il pense que c'est une fausse bonne idée que de vouloir supprimer ce passage inférieur des Charpentiers qui a été refait, dont la pente a été abaissée et qui satisfait pleinement le transfert entre les deux zones. Au niveau de la sécurité, c'est où l'on veut supprimer la circulation aux voitures, ce qui peut-être est la volonté des initiants.

M. Bastien MONNEY pense que ce passage comme il est actuellement organisé est tout bonnement fonctionnel et que le dépôt de ce postulat ne tombe pas de nulle part. Il tombe dans la perspective de voir le parking des Charpentiers être augmenté d'un étage supplémentaire. Le postulat demande à la Municipalité, respectivement au propriétaire de l'infrastructure, d'étudier l'accessibilité de ce parking. L'objectif serait de supprimer les deux trémies qui se trouvent sur la rue des Charpentiers libérant d'une part la circulation entrante et sortante sur cet axe déjà fortement chargé et permettrait un couloir sur la rue centrale afin de relier les différents endroits.

Évidemment un passage à feux ou autre chose doivent être étudiés pour éviter les accidents mortels évoqués par M. Troger. Il y a d'autres tronçons très chargés sur lesquels il n'y a pas forcément de feux mais néanmoins des passages piétons. Il ne lui a pas semblé entendre de volonté du PLR de déposer un objet pour faire un passage sous-voie sur l'avenue de la Gare où le trafic est encore plus important.

Il y a une vraie opportunité au vu des potentiels travaux qui se réaliseront de repenser complètement l'accessibilité de ce parking et il serait à son sens véritablement regrettable de louper l'occasion de réfléchir à l'accessibilité sur ce site et permettre de connecter la Ville du Nord au Sud.

Il invite à soutenir ce postulat et la Municipalité dans ses réflexions qui sont à son sens très importantes en termes de trafic, de transit, pour les voitures autant que pour les piétons.

C'est par 43 OUI 22 NON et 6 abstentions que le postulat est pris en considération.

10. Postulat du groupe UDC « Pour une meilleure prise en compte des commerces locaux durant le marché » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat.

La parole n'est pas demandée.

C'est par 44 OUI contre 20 NON et 6 abstentions que le postulat est pris en considération.

11. Réponse aux incidents survenus à la Gare

M. Jonathan SCHOPFER s'exprime en ces termes :

« Je dois le dire franchement : les réponses de la Municipalité à mes questions sont étonnantes, et même préoccupantes.

Excusez-moi l'expression, mais on est clairement face à de la langue de bois, alors que la situation sécuritaire exige de la clarté, du courage et des décisions.

Concernant la réponse à la question 1 posée par mes collègues PLR : Vous annoncez un effectif de six policiers. Or, si je ne me trompe pas, l'un d'entre eux est affecté à la centrale PRM. Cela revient donc à deux patrouilles, éventuellement trois si l'une d'elles patrouille seule.

Soyons honnêtes : ce n'est pas suffisant pour garantir la sécurité d'une ville et des communes avoisinantes confrontées à une hausse des incivilités et de la violence. Les citoyens attendent une présence policière visible, dissuasive et efficace.

Pour ma question 2, je n'ai aucun doute sur la volonté du commandant sortant, du nouveau commandant et de nos policiers. Eux veulent faire leur travail. Ils veulent protéger la population. Ma question est donc simple : Le CODIR a-t-il la même ambition ?

Et surtout : se donne-t-il les moyens nécessaires pour assurer la sécurité ? Aujourd'hui, rien ne permet de l'affirmer.

Votre réponse à ma question 3 m'a choqué. Vous dites que seules les dénonciations pénales peuvent être prises en compte. Mais malgré les plaintes, malgré les témoignages, les mêmes problèmes se répètent. Les citoyens ne se sentent plus protégés.

Permettez-moi de rappeler un cas concret parmi tant d'autres : *Dans la nuit du 4 au 5 octobre 2024, alors que je sortais de la COOP Pronto, j'ai été confronté à trois jeunes qui traînaient sur la voie.*

1. Lorsque je leur ai demandé d'arrêter de "bouéler", j'ai reçu une pluie d'insultes, y compris des insultes vulgaires contre ma mère. Après avoir tenté de calmer la situation, un citoyen venu me soutenir a été mis au sol et roué de coups. J'ai dû intervenir avec mon spray au poivre. Deux ont été neutralisés, un troisième m'a frappé avec une bouteille à l'arrière du crâne. L'un d'eux, encore mineur, m'a frappé au visage avant de s'acharner sur la personne venue m'aider.

Et ce qui est le plus inquiétant, ces faits ressemblent étrangement aux incidents survenus dernièrement dans le secteur de la gare. Et pourtant, ce n'est qu'un exemple parmi les nombreux témoignages que la population transmet à l'UDC Ville de Morges.

Concernant la question 4, permettez-moi l'expression : vous renvoyez la patate chaude à d'autres instances.

Heureusement, nos députés UDC au Grand Conseil ont interpellé le Conseil d'État. Car, soyons clairs, aujourd'hui la Municipalité donne l'impression d'être dépassée par une situation qui se dégrade depuis des années. Je veux réaffirmer ici mon soutien total à nos forces de police, qui font leur travail avec courage malgré des moyens limités.

J'espère que le Municipal siégeant au comité de la PRM – et président du CODIR – saura enfin prendre les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre, la sécurité et la tranquillité dans notre Ville. Les citoyens l'attendent. Et nous, élus UDC, nous le demandons clairement. »

M. Laurent PELLEGRINO se permet de répondre comme il a été interpellé personnellement. Il est navré que les réponses ne conviennent pas à M. Schopfer et ajoute pour plus de compréhension que plusieurs personnes ont été identifiées par la PRM à la suite de l'agression et que toutes ces identités ont été transmises à l'autorité pénale. Il n'est pas possible d'en dire plus, une enquête est en cours et on ne peut pas faire justice soi-même. Il faut laisser le temps aux professionnels de faire leur enquête, de discuter avec toutes les parties car les choses ne sont pas tout à fait comme elles se présentent.

M. Jonathan SCHOPFER remercie pour la réponse et précise que c'est un des citoyens concernés qui l'a autorisé à parler des faits relatés. Il espère que la justice fera le nécessaire par la suite.

M. Raphaël BOILLAT remercie la Municipalité pour sa réponse et a constaté que le nombre de patrouilles avait augmenté dans le secteur de la gare, ce qui rassure un peu les gens.

La discussion est close.

12. Initiatives des membres du Conseil communal

M. Marc LAMBRIGGER lit le texte de son postulat intitulé « Batteries inertielles : pour un stockage local durable de l'énergie produite sur le territoire et le soutien à la diminution de l'empreinte carbone » qui est annexé au procès-verbal.

13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce que la Municipalité a trois réponses orales pour le Conseil ce soir.

- **Réponse orale à la question de M. Vincent Duc, Conseiller communal, concernant la démarche participative de la population morgienne relative au projet de Prairie-Nord**

M. le Municipal David GUARNA, en l'absence excusée de Mme Laure Jaton, lit la réponse suivante :

« Lors du Conseil du 12 novembre 2025, M. Vincent DUC revient sur l'annonce de la Municipalité au sujet de la démarche participative de la population morgienne concernant le projet de Prairie-Nord, dans le cadre de l'organisation du mandat d'études parallèles (MEP).

M. Duc s'interroge sur la présence ou non de Conseillers et conseillères communales au sein du « Mini-public ».

Réponse :

La démarche participative élaborée dans le cadre du projet de Prairie-Nord a pour objectif de faire participer la population morgienne et, en particulier les habitantes et habitants du quartier, à l'élaboration de cet important projet, qui comprend une école, les équipements sportifs liés, notamment une piscine scolaire, une structure d'accueil des enfants, un restaurant scolaire ainsi qu'un certain nombre d'équipements publics, le tout dans un cadre magnifique, très apprécié de notre population.

Pour un projet d'une telle ampleur, la Municipalité a besoin de connaître, de sentir dès le début du projet, l'avis de sa population et d'entendre ses besoins.

Afin d'atteindre cet objectif, un MiniPublic, composé de 20 membres dont 12 habitant-e-s du quartier, va être constitué pour participer aux étapes du MEP. Il devra refléter la pluralité de notre population avec une répartition égalitaire de genre et d'âge. Dans ce cadre, il est nécessaire d'assurer la participation de personnes qui ne fréquentent pas les espaces institutionnels, ce qui permettra d'élargir la discussion et d'enrichir le débat.

Rappelons que les membres du conseil auront également l'occasion de se prononcer sur le projet, notamment via la Commission Consultative Urbanisme et mobilité, le futur préavis du crédit d'études, puis sur le préavis de construction.

- **Réponse orale à la question de Mme Catherine Hodel, Conseillère communale, concernant le revêtement sur l'Allée Forel au Parc de l'Indépendance**

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT lit la réponse suivante :

« Lors de la séance du Conseil communal du 12 novembre 2025, Mme Catherine Hodel, Conseillère communale, a notamment posé la question suivante concernant le revêtement sur l'Allée Forel au Parc de l'Indépendance : depuis le pont situé en aval de la place Dufour, jusqu'à l'embouchure de la Morges :

Est-ce que les services qui ont posé le revêtement sont contents de l'évolution de ce dernier parce que selon la météo le chemin est complètement impraticable car rempli de grosses gouilles ?

Réponse :

Le revêtement posé sur l'Allée Forel est un stabilisé naturel composé d'un mélange minéral perméable, adapté aux zones paysagères du type de celle du Parc de l'Indépendance. Ce genre de matériau réagit aux conditions météorologiques, en particulier lors de fortes pluies, ce qui peut entraîner temporairement des flaques d'eau ou des zones humides localisées. Ces phénomènes sont considérés comme normaux pour un stabilisé et restent nettement moins marqués que ceux observés avec l'ancien revêtement, qui présentait des problèmes d'ornières et de stagnation d'eau plus importants.

Ainsi, ce revêtement remplit correctement sa fonction dans un milieu naturel, en assurant une bonne intégration paysagère, en maintenant la perméabilité du sol et en garantissant un niveau de confort conforme aux caractéristiques attendues pour ce type d'aménagement. À noter que celui-ci nécessite un entretien régulier. De ce fait, une remise à niveau est programmée chaque printemps, avant la Fête de la Tulipe, pour corriger les effets de l'hiver et garantir de bonnes conditions d'usages durant la période de forte fréquentation. »

- **Réponse orale à la question de Mme Aude Jardin, quartier des Halles : les pavés vont-ils être changés ?**

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT lit la réponse suivante :

« Lors de la séance du Conseil communal du 12 novembre 2025, Mme Aude Jardin, Conseillère communale, a relevé le mauvais état du pavage de la Promenade de Castellane et a demandé si une réparation était prévue :

Elle demande si les pavés qui sont à la rue de la Gare dans la rue des Halles vers le passage qui mène à la rue Pétoleyres vont être changés car ils sont tous fracassés et c'est une catastrophe.

Réponse :

S'agissant du quartier des Halles, il a été constaté des malfaçons d'exécution du pavage en plusieurs endroits. Lors de la réalisation du Plan de quartier, une convention a été établie entre la Ville et CFF Immobilier pour ce qui concerne le revêtement de la Promenade de Castellane et ladite convention prévoit que la Commune assure l'entretien des surfaces : soit le balayage, le déneigement, l'entretien des îlots de verdure ainsi que la sécurité-police.

Toutefois, les malfaçons constatées s'apparentent à des défauts de construction qui doivent être corrigés par CFF Immobilier. Les Services de la Ville ont déjà informé à plusieurs reprises CFF Immobilier de ces malfaçons. Dès lors, il leur appartient donc de traiter cette problématique avec l'entreprise qui a exécuté les travaux.

Les Services techniques de la Ville suivent ce dossier avec attention et ont encore sollicité récemment CFF Immobilier à ce sujet, dans la perspective d'une rapide remise en état. »

M. Vincent DUC remercie la Municipalité pour sa réponse et reste interpellé par le fait que trois personnes représentant le mini public participeront à la sélection alors que le Conseil communal ne pourra pas participer à la sélection. Alors que c'est une phase importante, on le voit avec le collège de la Gracieuse. Il pense que c'est important que le Conseil soit représenté lors de la sélection.

Mme Catherine HODEL remercie la Municipalité pour sa réponse concernant le revêtement sur l'allée le long de la Morges même si celle-ci ne donne pas de solution au problème actuel.

Mme Aude JARDIN remercie la Municipalité pour sa réponse et n'est pas surprise que ce soit une malfaçon après si peu de temps. Elle se réjouit que ce ne soit pas à la Commune de devoir repayer et souhaite bon courage aux personnes devant traiter avec les CFF pour leur demander de respecter la convention.

13. Simple questions, vœux et divers

Mme Sylvie FAY s'exprime en ces termes :

« Suite à mon intervention lors du dernier conseil concernant la réponse de la Municipalité à l'interpellation du groupe PSIG sur les tarifs des réseaux de chaleur à distance, j'ai été contactée par quelques locataires du quartier des Halles qui tentent vainement de comprendre

leur facture de chauffage. Dans sa réponse, la Municipalité indiquait que « ... *la transparence des coûts est garantie par le droit du bail qui permet aux locataires d'exiger de leur bailleur les décomptes de charges précis comprenant tous les éléments justifiant le prix de l'énergie vendue et des reports de charges* ».

Or, beaucoup de ces locataires essaient depuis trop longtemps maintenant de faire respecter ce fameux droit du bail, et malheureusement, RE, les gérances, les proprios, tout le monde se renvoie la balle en prétextant que tout cela est trop compliqué à comprendre. Le peu d'information qui a pu être récolté montre qu'effectivement, les charges de chauffage de ces locataires se décomposent en une part qui correspond à leur consommation effective de chauffage, et également en une part fixe. Un abonnement mensuel qui correspond, comme je l'avais expliqué lors du dernier conseil, grosso-modo à l'amortissement des infrastructures du réseau Morges-lac. Mais évidemment, impossible de savoir quelle part de l'amortissement des infrastructures du réseaux les propriétaires ont pris à leur charge.

Au vu du peu de transparence, il est fort à parier que ceux-ci ont juste transféré complètement les charges vers les locataires. Et malheureusement, ils ont le droit de faire cela, la loi ne protégeant pas suffisamment les locataires sur ce point.

La commune de Morges étant elle-même cliente du réseau Morges-Lac pour le collège Dubochet et la crèche, elle est donc également en droit d'exiger plus de transparence dans la structure des tarifs du réseau Morges-lac. C'est pourquoi je me permets de poser à la Municipalité les 3 questions suivantes :

1) La Municipalité pourrait-elle organiser une séance d'information réunissant propriétaires, Romande Energie, gérances et locataires afin que ces derniers puissent savoir si les propriétaires ont reporté entièrement les charges de chauffage de la RE, y.c. la totalité des charges correspondant à l'amortissement des infrastructures du réseau ?

2) La Municipalité connaît-elle les tarifs pratiqués par RE pour le réseau Morges-Lac ? et si oui, les trouve-t-elle adaptés et équivalents à ce qui se fait ailleurs en Suisse pour des réseaux d'eau du lac (Genilac à Genève, ou le réseau d'eau du lac à l'EPFL) ?

3) Concernant le CAD-Nord et sachant que les tarifs qui seront appliqués, et contrôlés par la Commune de Morges, sont déjà affichés sur le site de Morges Energies SA, la Municipalité estime-t-elle que ces tarifs sont adaptés et équivalents à ce qui se fait ailleurs en Suisse pour des CAD équivalent ? »

M. André WALTHER rappelle le dépôt à la fin 2021 du postulat « Agir contre le bruit de l'autoroute ». En 2024 un préavis à ce sujet a été présenté au Conseil et le rapport de commission a été adopté début février 2025. Dans le préavis, il était proposé d'établir une carte du bruit autoroutier et routier afin de permettre à la Municipalité de se doter d'un outil de gestion du bruit et d'arguments pertinents dans la perspective des travaux et des discussions avec l'Office fédéral des routes (OFROU).

En outre cette étude devait apporter crédibilité et transparence dans le choix des mesures pour lutter efficacement contre le bruit routier. Alors que des nouvelles normes fédérales concernant l'OPB (Ordonnance pour la protection contre le bruit) sont en discussion, ils souhaitent savoir si cette étude concernant le bruit de l'autoroute sur la commune de Morges a été réalisée.

Si tel est le cas, les résultats peuvent-ils être rendus publics et consultés sur le site de la Commune ?

Des discussions ont-elles eu lieu avec l'OFROU afin de prendre des mesures efficaces contre le bruit lors de travaux de réfection de l'autoroute ? Plus précisément, les postulants souhaitent savoir si lors de la réfection du pont sur l'autoroute qui passe au-dessus de la rue de la Gare et dont les travaux ont commencé, une paroi phonique sera réalisée côté Sud.

En effet, le Bourg et les quartiers Sud de notre Ville ne sont en général pas protégés du bruit de l'autoroute et du train à cause de l'absence de parois phoniques côtés lac. Plus précisément, ils souhaitent savoir si lors des études de la réfection du tronçon de l'autoroute qui passe derrière Aldi et la Romande Energie il est prévu que le mur de soutènement côté sud soit surélevé afin de créer une paroi de protection phonique.

Enfin, il y a quelques années des échanges de terrain ont eu lieu entre la Ville et les CFF pour la réalisation de la 3^{ème} voie à l'Est du territoire morgien. Les CFF se sont alors engagés à construire une paroi phonique au Sud des voies.

La Municipalité peut-elle informer le Conseil de l'avancement de ce projet ?

M. Marc LAMBRIGGER a vu cette semaine une publication de la Municipalité sur LinkedIn concernant la cour d'école de la Burtignière et l'espace de vie qu'elle représente pour le quartier. La population était invitée à rejoindre cet après-midi un certain nombre de personnes pour définir ce que devait devenir cette cour d'école.

Il s'interroge par rapport aux horaires, soit de 14h00 à 17h00. Est-ce que le choix des horaires a pour but réel de permettre à tous les habitants du quartier de participer ou seulement aux écoliers, parents au foyers, personnes sans emploi, chômage ou retraités ?

Mme Véronique DESSAUX HADORN s'exprime en ces termes :

« Ma question ce soir concerne le passage piéton sur l'avenue Henry Monod.

Suite aux travaux sous le pont de l'autoroute, le passage piéton a été déplacé en amont de l'avenue Henry Monod, or ce passage me semble dangereux tant pour les piétons que pour les véhicules motorisés.

Le trottoir côté pont de l'autoroute a été supprimé et une palissade borde la route, de ce fait les piétons doivent s'engager sans visibilité des véhicules venant du rond-point de la gare.

Nous sommes en pleine période hivernale, la lumière du jour baisse chaque jour, sans parler des jours pluvieux comme aujourd'hui qui diminuent encore la visibilité.

Ma question est de savoir si tout a été mis en œuvre afin de garantir la sécurité de tous pour traverser la route à cet endroit et s'il est possible de l'améliorer. »

Mme Nicole JUFER TISSOT revient sur la vingtaine de places de parc supplémentaires qui ont été réalisées sur la partie Nord du Parc des Sports, le long de l'avenue Paderewski en partie sur le trottoir. Les véhicules stationnent plus sur le trottoir que sur la route, ce qui pénalise les piétons.

Point plus problématique, au débouché du passage piétons, à la hauteur du chemin du Bochet et au débouché de l'arrêt de bus il n'y a pas d'espace en direction du Sud, ce qui oblige les conducteurs à se faufiler entre les voitures pour regagner leur véhicule. Pour des personnes avec poussette, cannes ou en chaise roulante cela devient vraiment compliqué. Sa question est la suivante :

- Est-ce que la Municipalité pourrait supprimer deux places au débouché de l'arrêt de bus et du passage piétons afin d'assurer un passage du Nord au Sud pour les piétons ?

M. Nicolas HEREDIA s'exprime en ces termes :

« Question 1

Nous avons appris il y a quelques mois les conséquences de la mauvaise application du bouclier fiscal cantonal sous l'ère de M. Pascal Broulis. Cela représente plusieurs centaines de millions de CHF qui auraient dû être perçus par le Canton de Vaud et par les Communes.

- La Ville de Morges pourrait-elle nous chiffrer le manque à gagner pour notre commune que cette sous-taxation des multimillionnaires a engendré ?
- A l'instar d'autres communes vaudoises, la Municipalité prévoit-elle d'entreprendre des démarches afin d'obtenir une quelconque réparation vis-à-vis de ce préjudice fiscal ?

Question 2

Chaque année de nombreuses transactions financières liées à la vente de parcelles ou de biens immobiliers ont lieu. Avec la LPPPL et son droit de préemption, toutes ces transactions passent sur la table de la Municipalité ou du moins sur la table des services compétents.

- Par conséquent, pourrions-nous avoir un état des lieux de ces transactions ?
- Combien y en a-t-il par année ? Pour quels montants ? Qui sont les vendeurs ? Respectivement les acheteurs ? Quelles sont les parcelles/biens immobiliers concernés ?
- Pourriez-vous nous faire cet état des lieux depuis 2021 ?
- Pourriez-vous désormais effectuer ce topo annuellement au Conseil communal ? »

Mme la Présidente Aliénor VAUTHEY constate que la parole n'est plus demandée et que l'ordre du jour est épuisé. Elle remercie les conseillères et conseillers pour leur travail. Elle lève la séance à 20h33.

La présidente
Aliénor VAUTHEY

La secrétaire
Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexe :

- Postulat Marc Lambrigger « Batteries inertielles : pour un stockage local durable de l'énergie produite sur le territoire et le soutien à la diminution de l'empreinte carbone »

OBJET : Batteries inertielles : pour un stockage local durable de l'énergie produite sur le territoire et le soutien à la diminution de l'empreinte carbone

Auteur : Marc Lambrigger

Date : 3 décembre 2025

EXPOSÉ DES MOTIFS

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Ville de Morges poursuit ses efforts en matière de transition énergétique, notamment par la rénovation du parc immobilier et l'installation de panneaux photovoltaïques. Si nous devons féliciter ces actions, elles soulèvent un défi technique majeur : la gestion des flux énergétiques.

Le constat : un décalage entre production et consommation

Nos installations solaires produisent de l'énergie en journée. Or, la structure démographique de notre ville induit une consommation qui tend à augmenter en soirée et durant la nuit (ville résidentielle). Ce décalage est accentué par deux facteurs croissants :

1. Le rechargement nocturne des véhicules électriques (voitures, vélos, bus, utilitaires).
2. L'alimentation de l'éclairage public.

Actuellement, ce déséquilibre oblige à injecter le surplus diurne dans le réseau et à retirer de l'énergie le soir. Ce transport d'énergie charge le réseau, nécessite des dimensionnements coûteux et engendre des frais de transport importants pour le consommateur final.

La problématique du stockage chimique

La solution classique de stockage par batteries lithium-ion présente des limites écologiques (extraction de terres rares, recyclage complexe) et des risques de sécurité (incendie).

Une alternative éprouvée : le volant d'inertie

Il existe une technologie de stockage mécanique durable : l'accumulateur à volant d'inertie (ou batterie inertielle). Le principe est de stocker l'énergie cinétique dans une masse en rotation (cylindre) accélérée grâce à la production d'énergie diurne (solaire en particulier), pour la restituer ensuite sous forme d'électricité en inversant la fonction du moteur.

Cette technologie n'est pas de la science-fiction :

- **Proximité et fiabilité** : L'EPFL l'utilise depuis de nombreuses années (sur le site du Tokamak à Configuration Variable) pour lisser des appels de puissance colossaux (50MW) en limitant son impact sur le réseau.
- **Innovation** : Des entreprises développent désormais des volants d'inertie en béton, réduisant drastiquement les coûts et l'impact écologique (matériaux sourcés localement, durée de vie virtuellement illimitée, pas de perte de capacité au fil des cycles).

Opportunité pour Morges

Ces systèmes seraient particulièrement adaptés pour :

- Stocker le surplus solaire des toits communaux.
- Diminuer la facture électrique de la ville en limitant le paiement des frais de transport de l'électricité produite et consommée localement.
- Restituer cette énergie pour l'éclairage public nocturne ou la recharge des utilitaires électriques (nous devons justement voter un crédit d'achat pour un tel véhicule à la date de dépôt du présent postulat).
- Fournir la puissance nécessaire aux bornes de recharge rapide sans devoir surdimensionner le raccordement au réseau.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, et afin d'anticiper les besoins futurs du réseau électrique communal tout en limitant notre impact environnemental, et dans le but d'augmenter la résilience du réseau électrique de nos installations communales, je dépose le postulat suivant :

Le Conseil communal invite la Municipalité à étudier l'opportunité :

1. D'intégrer des systèmes de stockage par volant d'inertie (batteries inertielles) dans les futurs projets de rénovation ou de construction communaux.
2. De lancer un projet pilote, par exemple couplé à une centrale solaire communale existante, pour alimenter une zone d'éclairage public ou une station de recharge de véhicules électriques.
3. D'analyser le rapport coût/bénéfice écologique (bilan carbone) et économique de cette solution par rapport aux batteries chimiques classiques pour le stockage stationnaire.

Marc Lambrigger
Conseiller communal